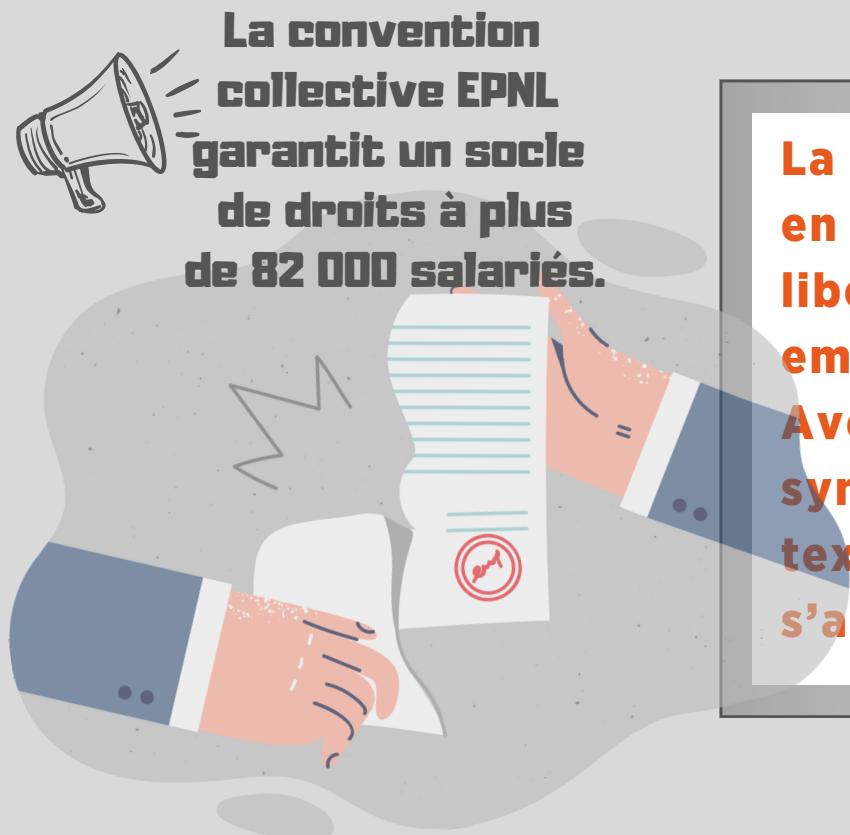


Classifications EPNL : pourquoi la Fep-CFDT refuse de signer ?

**Pour la CFDT,
la classification à critère classant doit être avant tout un levier pour valoriser les parcours des salariés. Elle doit garantir à chacun une évolution tout au long de sa carrière.**

La Fep-CFDT dit NON à :

- La suppression du point EPNL
- L'individualisation des classifications pour accorder plus de pouvoir aux chefs d'établissement
- Une généralisation de la négociation de gré à gré dans les établissements
- Une moindre valorisation des formations et des compétences
- Un déni de l'évolution des carrières et l'égalité professionnelle



La convention collective EPNL garantit un socle de droits à plus de 82 000 salariés.

La Fep-CFDT refuse la mise en place d'un système libéral voulu par les employeurs.
Avec une autre organisation syndicale, elle s'oppose au texte pour qu'il ne s'applique pas.



fep.cfdt.fr

